

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-6-5-4**

**Séance du** lundi 31 mai 2021

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ ET DE L'INSERTION**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc  
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

#### **EXCUSEE :**

THOMAS Nicole

**ABSENTS :**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au Budget primitif 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté du 7 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- Accorde des subventions de fonctionnement d'un montant total de 522 983 € selon le détail joint en annexe de la présente délibération et réparti comme suit :
  - 422 983 € en faveur de 30 associations et organismes relevant de l'action sociale de proximité et de l'insertion ;
  - 70 000 € pour la mise en œuvre des actions « parentalité » dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ;
  - 30 000 € en faveur d'associations et d'organismes relevant du Réseau Parents 68 ;
- Approuve le modèle de convention relatif aux subventions de fonctionnement, joint en annexe de la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer une convention avec chacune des structures mentionnées en annexe de la présente délibération, bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 € ;
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique, par dérogation du Règlement Budgétaire et Financier, afin de permettre aux associations et organismes de poursuivre leurs actions malgré les difficultés liées au contexte sanitaire actuel ;

Le montant des subventions sera prélevé sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 :

P1420001 T02 (65-65748-428) pour un montant de 408 733 €

P1420001 T02 (65-657362-428) pour un montant de 14 250 €

P1480001 T08 (65-65748-420) pour un montant de 70 000 €  
P1420001 T05 (65-65748-428) pour un montant de 23 700 €  
P1420001 T05 (65-657348-428) pour un montant de 1 200 €  
P1420001 T05 (65-657362-428) pour un montant de 150 €  
P1420001 T05 (65-657358-428) pour un montant de 4 800 €  
P1420001 T05 (65-657382-428) pour un montant de 150 €.

Mme Françoise PFERSDORFF, en sa qualité de membre du CA du CIDFF, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Monique MARTIN, en sa qualité de membre du CA de l'association de la Boutique d'Insertion Coup d'Pouce, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Marc SENE, en sa qualité de membre du CA du CSC de Sarre-Union, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Pierre BOHN, en sa qualité de membre du CA de l'Association Centre Socio-Culturel la Passerelle, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Pascale SCHMIDIGER, en sa qualité de maire de la commune de Saint-Louis (pour le CCAS de Saint-Louis), ne participe ni au débat ni au vote.

M. Pascal FERRARI, en sa qualité de membre du CA du CSC Pays de Thann, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité